



FIN DES RÉPARTITIONS CONTENTIEUSES : NON, CE N'EST PAS UNE FATALITÉ !

On refuse. On exige. On se bat.
mardi 02 février 2026
100% douaniers



CE QUE L'ADMINISTRATION VEUT FAIRE

→ Supprimer les répartitions contentieuses

CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR LES AGENTS

- ✗ Moins de reconnaissance du travail
- ✗ Perte directe de rémunération
- ✗ Mépris du dialogue social

→ Les répartitions contentieuses, c'est du travail reconnu + un complément de rémunération.

POURQUOI IL FAUT AGIR MAINTENANT

⚖️ Un levier essentiel

Les répartitions contentieuses reconnaissent l'investissement professionnel des agents.

💰 Du pouvoir d'achat

Les supprimer, c'est faire baisser les revenus du jour au lendemain.

⌚ Une échéance proche

À quelques mois de l'échéance de **mai 2026**, aucune réponse claire de l'administration.

📢 Le mépris n'est pas une option

Respect et concertation : c'est le minimum.

CE QUE NOUS EXIGEONS

- ✓ Défendre un **dispositif de reconnaissance professionnelle**
- ✓ Exiger des **compensation dignes**
- ✓ Une compensation **à l'identique, à l'euro près**
- ✓ Des engagements **clairs et écrits**

MAI 2026 : IL N'EST PAS TROP TARD POUR SE FAIRE ENTENDRE

L'UNSA DOUANES NE LÂCHERA PAS

Mais **sans vous, rien ne se gagnera.**

Ne restons pas silencieux.

Restons unis et déterminés.

LA BOÎTE NOIRE n°42 : "reproduit l'information non dévoilée par l'administration"



UNSA Douanes

6 rue Louise Weiss
Bâtiment Condorcet
télédoc 322
75703 PARIS Cedex 13

unsadouanes@gmail.com
www.unsadouanes.fr



J'adhère ici :

